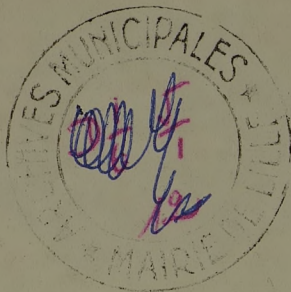


106/182



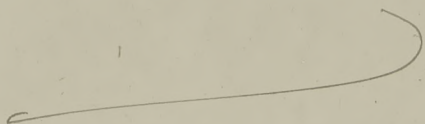
Conservatoire de Musique
Commission de Surveillance et de Patronage.

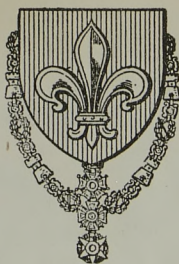
mandat Debove 1940/1944

0. a
6

Commission de Surveillance
et de Patronage du Conservatoire de Musique

Composition





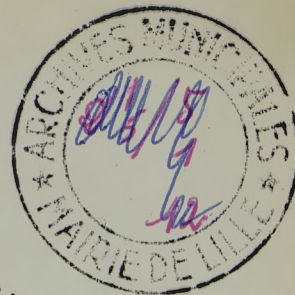
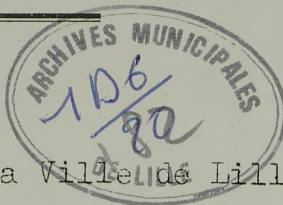
EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

N° 204

SECRETARIAT

M. Debayon



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1934, article 88;

la décision de l'Administration Municipale en date du 27 Juillet 1942;

A R R E T O N S :

Article 1. - Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. RAOUST, conseiller municipal, délégué aux Beaux-arts, membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique :

M.M. Maurice WILLAUME, Vice-consul honoraire;
Georges DESROUSSEAUX, chef de Division honoraire de la Préfecture;
LECOMTE, secrétaire de l'Office Municipal d'Habitations à bon marché;

dont les pouvoirs expireront le 27 Juillet 1943;

M.M. QUERTANT, du Théâtre Sébastopol;
Victor BERNAST, ancien directeur du Cercle Berlioz;
Raymond VERMAERE, membre de la Société des Concerts du Conservatoire;

dont les pouvoirs expireront le 27 Juillet 1944;

M.M. Paul VERCAMBRE, membre du Comité d'Honneur de la Société des Concerts du Conservatoire;
Paul MORANT, du Choral "Les XXX";
BAZELIS, Président de la Société des Concerts du Conservatoire;

dont les pouvoirs expireront le 27 Juillet 1945.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

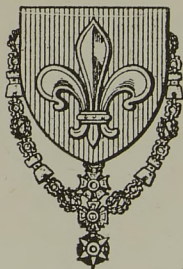
Hôtel de Ville, le 27 Juillet 1942.

Le Maire de Lille,

Signé : *J. Schove*
POUR COPIE CONFORME :
Pr le Maire de Lille,

R. Jullien





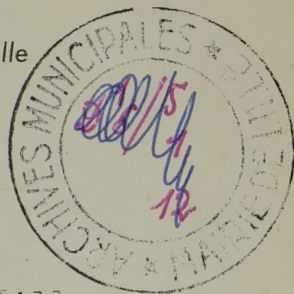
SECRETARIAT

Secrétariat G

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

N° 2185



Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884,

la décision de l'Administration municipale en date du 27 Juillet 1942;

notre arrêté N° 204 en date du 27 Juillet 1942;

ARRÊTONS :



Article 1.- Sont nommés, sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts, membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire de Musique :

- M.M. Maurice WILLAUME, Vice-consul honoraire,
- Georges DESROUSSEAUX, chef de division honoraire de la Préfecture,
- LECOMTE, Secrétaire de l'Office Municipal d'Habitations à bon marché,

dont les pouvoirs expireront le 27 Juillet 1946.

Article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 9 Septembre 1945.

Le Maire de Lille,

Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME

Par le Maire de Lille

L'Adjoint délégué,

R. J. [Signature]





EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



SECRETARIAT

Secrétariat Général

N° 2482

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,
Vu notre arrêté N° 204 du 27 Juillet 1943,
Vu le procès-verbal de la réunion de la
Commission des Beaux-Arts du 2 Septembre
1943.

ARRÊTONS :

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission de Surveillance et de Patronage de notre Conservatoire de Musique :

Mme BERTOU-MONNIER, en remplacement de M. QUERTANT, démissionnaire. Ses pouvoirs expireront le 27 Juillet 1944.

M. le Docteur LOOTEN, en remplacement de M. MORANT, démissionnaire. Ses pouvoirs expireront le 27 Juillet 1945.

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 Octobre 1943.

LE MAIRE DE LILLE,

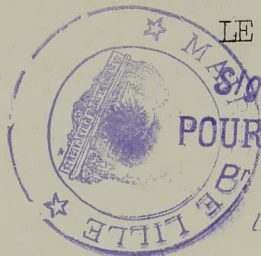
Signé : P. DEHOVE

POUR COPIE CONFORME

Par le Maire de Lille

L'Adjoint délégué

R. J. Orléans



Commission de surveillance
et de Patronage du Conservatoire
de musique

Désignation des membres



Rapport à l'Administration Municipale

La Commission de Patronage et de surveillance du Conservatoire de Musique est chargée de contrôler l'emploi judicieux et conforme à leur destination, des fonds votés par le Conseil Municipal, de donner son avis sur toutes demandes de crédit, de vérifier les pièces de dépenses, de donner son avis sur la nomination des professeurs. Elle est représentée dans les jurys d'examen et de concours par un ou plusieurs de ses membres.

Cette Commission se compose de dix membres : le Maire ou un de ses adjoints, Président, et neuf délégués nommés par arrêté municipal. Les membres sont renouvelables par 1/3 chaque année, les sortants pouvant être renommés.

La Commission précédente comprenait :

Président : M. FAVIERES - Adjoint au Maire
Vice-Président : M. FANYAU Paul (depuis 1901)
Membres : MM. le Docteur GAUDIER Henri (1899-1901 et depuis 1921)
DESROUSSEAUX G. (1897 à 1900 et depuis 1929)
ANICOT J. (depuis 1931)
BAZELIS H. (depuis 1931)
LAIGRE P. (depuis 1935)
WARINGHIEN G. (depuis 1937)
FARVACQUES A. (depuis 1937)
HACHE F. (depuis 1934)

Sur les 10 membres de cette Commission :

3 sont décédés : MM. FANYAU, HACHE, FARVACQUES
3 n'ont pas encore rejoint notre ville : MM. FAVIERES, ANICOT et WARINGHIEN.

Il importe donc de renouveler cette Commission et, en accord avec M. RAOUST, Conseiller Municipal délégué aux Beaux-Arts, nous vous soumettons les propositions suivantes :

Président : M. RAOUST, Conseiller Municipal

Membres : Trois nommés pour 1 an :

MM. LAIGRE P., ancien membre
DESROUSSEAUX G., ancien membre
IECOMTE, secrétaire des H.B.M.
ou PLOUVIET, de la Radio

Trois nommés pour 2 ans :

MM. QUERTANT, du Théâtre Sébastopol
BERNAST Victor, Ancien Directeur du Cercle Berlioz
VERMABRE Raymond, membre de la Société des Concerts du Conservatoire.

Trois nommés pour 3 ans :

MM. VERCÈRE Paul, 47 rue Frédéric Mottez - Lille
MORANT Paul, du Choral "Les XXX"
BAZELIS, ancien membre.

Hôtel de Ville, le : Juillet 1942,

Commission de surveillance
et de Patronage du Conservatoire
de musique

Désignation des membres

Rapport à l'Administration Municipale

La Commission de Patronage et de surveillance du Conservatoire de Musique est chargée de contrôler l'emploi judicieux et conforme à leur destination, des fonds votés par le Conseil Municipal, de donner son avis sur toutes demandes de crédit, de vérifier les pièces de dépenses, de donner son avis sur la nomination des professeurs. Elle est représentée dans les jurys d'examen et de concours par un ou plusieurs de ses membres.

Cette Commission se compose de dix membres : le Maire ou un de ses adjoints, Président, et neuf délégués nommés par arrêté municipal. Les membres sont renouvelables par 1/3 chaque année, les sortants pouvant être renommés.

La Commission précédente comprenait :

Président : M. FAVIERES - Adjoint au Maire
Vice-Président: M. FANYAU Paul (depuis 1901)
Membres : MM. le Docteur GAUDIER Henri (1899-1901 et depuis 1921)
DESROUSSEAUX G. (1897 à 1900 et depuis 1929)
ANICOT J. (depuis 1931)
BAZELIS H. (depuis 1931)
LAIGRE P. (depuis 1935)
WARINGHIEN G. (depuis 1937)
FARVACQUES A. (depuis 1937)
HACHE F. (depuis 1934)

Sur les 10 membres de cette Commission :

3 sont décédés : MM. FANYAU, HACHE, FARVACQUES
3 n'ont pas encore rejoint notre ville : MM. FAVIERES, ANICOT et WARINGHIEN.

Il importe donc de renouveler cette Commission et, en accord avec M. RAOUST, Conseiller Municipal délégué aux Beaux-Arts, nous vous soumettons les propositions suivantes :

Président : M. RAOUST, Conseiller Municipal
Membres : Trois nommés pour 1 an :

MM. LAIGRE P., ancien membre
DESROUSSEAUX G., ancien membre
LECOMTE, secrétaire des H.B.M.
ou FLOUVIET, de la Radio

Trois nommés pour 2 ans :

MM. QUERTANT, du Théâtre Sébastopol
BERNAST Victor, Ancien Directeur du Cercle Berlioz
VERMABRE Raymond, membre de la Société des Concerts du Conservatoire.

Trois nommés pour 3 ans :

MM. VERCFEBRE Paul, 47 rue Frédéric Mottez - Lille
MORANT Paul, du Choral "Les XXX"
BAZELIS, ancien membre.

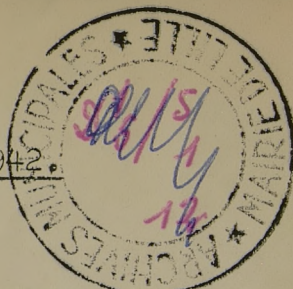
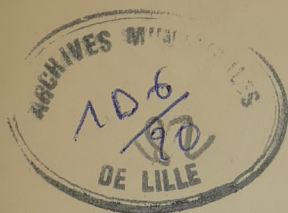
Hôtel de Ville, le : Juillet 1942,

*Willame (Maurice) Vice-Lundi Maire
17 rue Marais-Boite*

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Commission de surveillance et de patronage

Procès-verbal de la séance du 22 Septembre 1942.



La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la Présidence de M. Emile RAOUST, Conseiller Municipal Délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M.M. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, VERCAMBRE, VERMAERE, WUILLAUME.

Excusés: M.M. MORANT, QUERTANT.

M. TANT, Secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

I.- Procès-verbal de la séance du 28 Juillet 1942. - Ce procès-verbal est lu et approuvé sans observations.

II - Personnel enseignant - Mesures à prendre pour l'année scolaire 1942-1943. - En complet accord avec M. GAUJAC, Directeur la Commission:

1) propose de confier à M. Franck LEGRAND, premier prix du Conservatoire de Paris, hautboïste à l'orchestre du Théâtre Sébastopol, le poste de professeur de hautbois devenu vacant du fait de la démission de M. LAIGRE;

2) sous réserve de l'acceptation de l'intéressé, émet un avis favorable de principe à la nomination de M. Maurice DEFER, basson à l'orchestre du Théâtre Allemand, au poste de professeur de la classe de basson en remplacement également de M. LAIGRE;

3) se déclare d'avis de maintenir M. DANETTE dans ses fonctions de professeur intérimaire de la classe de cor;

4) se prononce pareillement en faveur du maintien du statu-quo en ce qui concerne la classe de violon; quitte à reconsidérer le problème si les effectifs de cette classe dépassaient trente unités après les examens d'entrée.

Dans la mesure où le permettent les dispositions de l'arrêté municipal du 28 Octobre 1939 - qui chargent M. TALLON, à titre provisoire et jusqu'à la fin des hostilités des fonctions de professeur du cours supérieur de violoncelle du jour, en remplacement de Mme Madeleine MARCELLI - La Commission émet un avis favorable à la nomination à ce poste de l'élément de tout premier ordre que la Ville de Lille a la chance de posséder en ce moment en la personne de M. Roger VANNIER premier prix de violoncelle du Conservatoire de Paris; ceci, en dépit des effectifs plutôt réduits pour le présent de la classe de violoncelle. Il est bien entendu qu'en tout état de cause M. TALLON garderait son cours du soir qui comporterait deux sections comme par le passé: une section préparatoire et une section supérieure.

III.- Jurys d'examens pour l'année scolaire 1942-1943-Mesures à prendre.

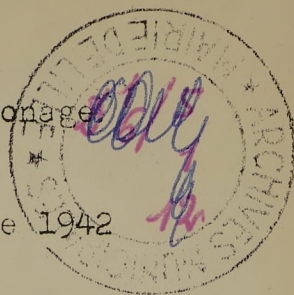
Sur la proposition de son Président, la Commission 1) décide de s'en tenir, en principe, à l'avenir, aux dispositions du règlement de l'Ecole en ce qui a trait à la formation numérique des jurys 2) s'ajourne à huitaine pour arrêter, dans le détail, la composition de ceux qui seront appelés à fonctionner pendant l'année scolaire 1942-1943.

Séance levée à 19 heures.

Le Secrétaire,
TANT.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Commission de Surveillance et de Patronage



Procès-verbal de la séance du 2 Octobre 1942

La séance est ouverte à 17 h 30 sous la présidence de M. Emile RAOUST, Conseiller Municipal délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : MM. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, VERCAMBRE, VERMAIRE, WUILLAUME.

Excusés : MM. MORANT & QUERTANT.

I - Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 1942. - Ce procès-verbal est lu et adopté sans observations.

II - Personnel enseignant - Mesures à prendre pour l'année scolaire 1942-1943. - Depuis la dernière séance 1) le professeur titulaire de la classe de flûte, M. BOUILLARD, est rentré de captivité 2) l'état de santé de M. CAPELLE, professeur des classes de clarinette et de saxophone, s'est aggravé au point qu'il sera impossible à ce professeur de reprendre son poste à la rentrée.

Automatiquement et conformément aux dispositions d'une note que M. le Secrétaire Général de la Mairie adressa à M. GAUJAC le 10 juillet dernier, M. BOUILLARD reprendra ses cours dès la rentrée

En ce qui concerne les cours de M. CAPELLE, la Commission, sur la proposition de M. GAUJAC, émet un avis favorable à la nomination à titre provisoire et pour le temps que durera l'incapacité de M. CAPELLE, 1) de M. Maurice DEPER pour la classe de saxophone 2) de M. Edmond HANNART, pour celle de clarinette.

M. Maurice DEPER, dont il fut déjà question au cours de la dernière séance, assureait, ainsi, le fonctionnement des classes de basson et de saxophone.

En soumettant ces propositions à l'agrément de l'Administration Municipale, la Commission émet le vœu qu'obligation soit faite aux nouveaux professeurs titulaires de l'Ecole de tenir la partie de soliste aussi bien à l'orchestre du théâtre qu'à celui de la Société des Concerts du Conservatoire et à l'Harmonie Municipale.

Sur la proposition de son Président et en dépit de l'opposition de M. GAUJAC qui estime que le retour de ce professeur, outre le précédent fâcheux qu'il engendrera, n'est nullement souhaitable du point de vue de l'intérêt de l'Ecole, la Commission émet un avis favorable à la restitution à M. VANSTAURTS du cours de musique de chambre qu'il assurait antérieurement à sa mise à la retraite, étant bien entendu que cette mesure ne vaudra que jusqu'à nouvel avis.

Au terme d'un nouvel échange de vues sur la situation du cours de violoncelle, la Commission émet un avis favorable au rétablissement du régime d'avant-guerre à cette différence près que le cours supérieur (du jour) de violoncelle comporterait, également une section préparatoire; ce qui mettrait les deux professeurs de violoncelle sur un pied d'égalité absolue : l'un et l'autre pouvant ainsi, débiter et suivre leurs élèves jusqu'au terme de leurs études

M. TALLON continuerait à s'occuper du cours dit "du soir" tandis que son collègue du même enseignement; M. Roger VANNIER, selon le désir à nouveau exprimé par la Commission, se chargerait du cours du jour; MM. TALLON et VANNIER faisant, chacun six heures de cours par semaine.

III - Composition des jurys d'examens pour l'année scolaire 1942-1943. - Connaissance prise d'une lettre de M. DESROUSSEAUX, la Commission 1) émet un avis favorable au rattachement a) au jury de violon de celui d'alto b) du jury de violoncelle à celui de contrebasse 2) propose de fixer à sept unités, en principe, les représentants de la Commission n'étant pas compris dans ce chiffre, la composition numérique des jurys d'examens 3) pose en principe que ne pourront faire partie des jurys d'examens les artistes qu'un délai minimum de six années ne séparera pas du terme de leurs études au Conservatoire 4) considère, enfin, a) que ne devraient pas être autorisés à siéger dans les jurys de concours les membres des jurys d'examens qui, sans motif sérieux, n'auraient pas assisté régulièrement aux séances d'examens trimestrielles b) qu'il est souhaitable que compte soit tenu par les jurys de concours des notes obtenues par les élèves en cours d'année.

La Commission arrête, comme suit, ses propositions pour la composition des jurys d'examens pour l'année scolaire 1942-1943 :

Harmonie : MM. TOURNON, BERGERAT, Mme THIEFFRY

Solfège : MM. MARICHEZ, BERNAST, VERMAERE, Mes VASSEUR-HAYEM, CABARET DE LA HOUSSAYE, LEVAT-STEQUELBOUT, BERTOU-MONNIER, COMMYN-TAUPIN, M. DUPOUR

Chant : MM. ANICOT, LECOMTE, MARICHEZ, VERCAMBRE, WUILLAUME, PRADY, HOUBRON, Mes BERTOU-MONNIER et FAGNEN

Diction-Déclamation : MM. BOUTELOU, CARTON, KAH, VALDELIEVRE, PRADY, VERCAMBRE, WUILLAUME, ANICOT, QUERTANT FARCAZ, LAPORTE; Mme VERCAMMEN

Piano : MM. SCRIVE-THIRIEZ, BAZELIS, Mes THIEFFRY, MAILLARD MORANT, COMMYN-TAUPIN

Orgue : MM. BAZELIS, DESCAMPS, WALLLET, SCRIVE-THIRIEZ, BERGERAT

Violon et Alto : MM. CALLIANT, DEBRAUWER, DESROUSSEAUX, DUCAMP, VERSCHIEREN, MARISSAL, DUBOCQUET, Mme LEVAT-STEQUELBOUT

Violoncelle et contrebasse : MM. DESROUSSEAUX, MONSIEZ, DESTOP, VANTOUROUT, MAYAIRE, POUCHAIN

Instruments à vent (Cuivres) : MM. DEMESSINE, DEPAEPE, GOUBE, FRANCOIS, DESOUTER, RUMPTAU, BERNAST

Instruments à vent (Bois) : MM. CAPELLE, DUPUIS, CARETTE, TOURNON CORNIL, BERNAST, ROUSSEL,

Séance levée à 19 h 15.

Le Secrétaire,

TANT

La prochaine séance aura lieu en décembre prochain.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE

Commission de Surveillance et de Patronage

Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 1942



La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Emile RAOUST, Conseiller Municipal délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents: M.M. Bazelis, Bernast, Gaujac, Lecomte, Morant, Vercambre, Vermaere, Wuillaume.
excusés : M.M. Desrousseaux et Quertant.

En ouvrant la séance, M. RAOUST se fait l'interprète de l'Assemblée unanime 1) pour regretter la mort prématurée de M.M. Capelle, Hecquet et Fontaine et pour marquer le vide que la disparition de ces trois professeurs de valeur creusera dans les rangs du personnel enseignant de l'Ecole 2) pour assurer les familles des disparus de la part effective que prend, à leur douleur, la Commission toute entière.

M. RAOUST - soulignant ainsi la volonté de l'Administration Municipale de soutenir les efforts de la Société des Concerts du Conservatoire - fait état de démarches personnelles qu'il a faites, récemment, à la demande de M. le Maire, auprès du Directeur Général des Beaux-Arts en vue du relèvement de la subvention nationale accordée à cette Société.

Il félicite, en passant M. BAZELIS, Président de la Société des Concerts du Conservatoire, ainsi que M. GAUJAC, Directeur, pour les concerts toujours plus beaux, toujours plus soignés que présente le remarquable ensemble symphonique du Conservatoire. Il les engage à poursuivre dans cette voie et les assure de la haute sympathie avec laquelle l'Administration Municipale et son Maire, M. Paul DEHOVE, entendent soutenir leur action.

M. BAZELIS, prenant la parole, remercie chaleureusement M. RAOUST des paroles aimables qu'il vient de prononcer à l'endroit de sa Société. Il le félicite, en outre, pour l'heureux aboutissement de ses démarches auprès des Hauts Fonctionnaires de l'Administration Centrale et le prie de vouloir bien redire à M. le Maire combien ses amis de la Commission de la Société et lui-même sont touchés par les soins incessants dont il entoure son Groupe.

I - Procès-verbal de la séance du 2 Octobre 1942. - Ce procès-verbal est lu et adopté sans observations.

II - Emplois vacants - Mesures à prendre. -

A - Classes de violon et d'alto - Au décès de son mari, Mme HECQUET avait été chargée d'assurer le fonctionnement d'un cours supérieur et d'un cours préparatoire de violon; charge qu'elle assura, effectivement, jusqu'à fin Novembre.

Engagée dans l'orchestre du Théâtre Allemand à la fin du mois dernier, Mme HECQUET demanda à M. GAUJAC de vouloir bien la relever de ses fonctions de professeur de violon à compter du 1er Décembre en raison de l'impossibilité matérielle où elle se trouvait de faire face simultanément aux exigences de l'horaire des classes du Conservatoire et du tableau de service de l'orchestre du dit théâtre.

Elle exprimait, dans le même temps, à M. GAUJAC le désir de continuer à s'occuper de la classe d'alto; cette classe, beaucoup moins chargée que celles de violon, lui permettant de mener de front le Théâtre et le Conservatoire.

Sur la proposition de M. GAUJAC, la Commission enregistre la démission de Mme HECQUET de ses cours de violon.

Etant donné le retour prochain de Mme CEUGNART-CASTELAIN - qui doit reprendre ses cours de violon à partir du 1er Janvier - la Commission

.....

approuve la combinaison mise sur pied par M. GAUJAC qui versa les élèves de Mme HECQUET dans la classe de M. VANSTAURTS; ceci sans augmentation du nombre d'heures de cours de ce dernier; M. VANSTAURTS faisant travailler, à tour de rôle, ses élèves et ceux de l'ancienne classe de Mme HECQUET (situation toute provisoire et qui ne saurait porter grand préjudice aux élèves puisqu'aussi bien elle se limitera dans le temps à trois semaines de cours et se traduira en fin de compte, par une perte maximum de cinq cours pour les élèves de chaque section).

La Commission - se rangeant, également, à l'avis de M. GAUJAC - se déclare d'avis de laisser à Mme HECQUET le soin de s'occuper de la classe d'alto jusqu'au retour de M. FRIMAT, professeur titulaire de cette classe, que des demandes de congés successives pour raisons de santé tiennent éloigné de sa classe depuis Avril 1942,

B - Classe de chant. - M. RAOUST ayant donné connaissance à l'Assemblée des candidatures parvenues à la Mairie à la suite du décès de M. Hugo FONTAINE, professeur de chant, la Commission, unanime - considérant qu'il ne saurait être question, pour le moment, de procéder à une nomination définitive à ce poste; qu'il semble inutile, dans ces conditions, de provoquer dans ce cours les perturbations qu'un changement de méthode d'enseignement entraîne toujours avec elle - la Commission unanime propose de nommer Mme FONTAINE, à titre provisoire et jusqu'à nouvel ordre, au poste laissé vacant par le décès de son mari.

Cette solution - adoptée, du reste, par le Conservatoire de Valenciennes où M. FONTAINE était, également, professeur - présente, avant tout, cet avantage pour la classe de chant de continuer à fonctionner selon les méthodes du disparu; méthodes que connaît et que pratique, depuis toujours Mme FONTAINE qui était pour son mari le meilleur et le plus dévoué des répétiteurs.

La nomination de Mme FONTAINE prendrait effet du 1er Novembre et Mme FONTAINE - qui assurait depuis deux ans les fonctions de pianiste-accompagnatrice de la classe de chant - serait remplacée dans ce poste par Mlle ROUSSEL.

Cette proposition sera soumise à l'Administration Municipale.

III - Matériel pour la classe d'orchestre. - Sur proposition de M. GAUJAC, la Commission émet un avis favorable :

1) à l'acquisition a) chez M.M. VERCRUISSE & DONDT, de divers accessoires de batterie (coût : 1.883 frs) b) chez M. GRAS, d'un glockenspiel chromatique à clavier (coût : 5.000 frs)

2) à l'échange, par les soins de la Maison GRAS, de trois vieux cors d'harmonie inutilisables contre un nouvel instrument d'une valeur actuelle de quatre mille francs.

IV - Nomination d'un bibliothécaire-archiviste. - Sur la proposition de M. GAUJAC, la Commission émet un avis favorable à la nomination de M. DANETTE, professeur de cor, comme bibliothécaire-archiviste.

La charge du Secrétariat du Conservatoire s'est singulièrement alourdie ces dernières années du fait des activités extérieures de l'Ecole (auditions d'élèves, concerts, etc...) et la nomination proposée répond à un besoin certain dans un établissement scolaire aussi important que le Conservatoire où le personnel administratif est réduit à sa plus simple expression: le secrétaire et le concierge.

Sur la proposition de M. GAUJAC, la Commission propose, en outre, d'appliquer à M. DANETTE, qui remplirait au Conservatoire des fonctions sensiblement les mêmes que celles occupées par Mme BOCQUET à l'Ecole des Beaux-Arts - un régime de travail identique à celui en vigueur pour cette dernière; M. DANETTE serait, ainsi, occupé quatre heures par jour moyennant une rémunération qu'il serait équitable de situer aussi près que possible du traitement de début de la bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts.

Ces vœux seront soumis à l'Administration Municipale.

Cette mesure prendrait effet du 1er Octobre 1942.

Séance levée à 18 h 45 .

Le Secrétaire,

TANT .

Le Conseiller Municipal
délégué aux Beaux-Arts,

RAOUST

Commission des Beaux-Arts

Réunion du 8 Janvier 1943

Après avoir pris connaissance du procès-verbal qui lui est soumis, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un bibliothécaire archiviste et, encore moins, de lui allouer une rémunération.

8/I/1943

VANDENHENDE .



COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE



=====
Procès-verbal de la réunion du 21 Mai 1943

v La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. RAOUST, adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique et aux Beaux-Arts.

Etaient présents ; M.M. BAZELIS, BERNAST, GAUJAC, LECOMTE, DESROUSSEAUX, VERCAMBRE, VERMAERE, WUILLAUME.

Excusés ; M.M. MORANT, QUERTANT.

M. VINCENT, secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

I.- Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 1942.

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Avant de passer à l'étude des questions à l'ordre du jour, M. RAOUST tient à présenter à ses collègues, M. VINCENT nouvellement promu comme secrétaire du Conservatoire en remplacement de M. TANT appelé à d'autres fonctions. M. RAOUST souhaite la bienvenue au nouveau secrétaire au nom de la Commission et exprime l'espoir qu'une réorganisation de l'école puisse être assurée pour l'année scolaire 1943-44.

Le Président tient à féliciter M. BAZELIS, président de la Société des Concerts du Conservatoire au terme de la Saison pour les beaux succès remportés au cours de cette saison et notamment pour la brillante interprétation de la Damnation de Faust donnée les 8 & 9 Mai dernier. Les efforts artistiques de l'Administration Municipale et de la Société ont été récompensés par l'afflux du public et il n'est pas douteux que ces efforts conjugués redonnent à la population lilloise le goût des belles exécutions, d'ailleurs le mouvement des Jeunesses Musicales qui compte plus de 1.200 adhérents à Lille aidera certainement à la reprise des oeuvres des Grands Maîtres de la Musique.

2.- Date des concours de fin d'année.-

Malgré l'appel possible de certains élèves pour le service obligatoire du Travail, la Commission décide de maintenir les concours de fin d'année entre le 5 et le 22 Juillet pour compenser la fermeture de l'école nécessitée par manque de chauffage.

3.- Jurys de concours pour l'année scolaire 1942-43.-

M. ANICOT, membre du jury depuis de nombreuses années a exprimé le désir de démissionner par suite d'un éloignement obligatoire. Au nom de la Commission, M. le Président a tenu à lui exprimer les regrets des amis du Conservatoire. Il est ensuite procédé à la désignation des jurys de concours en tenant compte des seules personnalités du monde artistique susceptibles de répondre affirmativement, M. GAUJAC demande qu'il lui soit possible de désigner lui-même un juré parisien qui devra rester ignoré jusqu'à l'ouverture des épreuves de piano, ceci afin d'éviter les ennuis connus, précédemment. La Commission est d'accord sur ce point.

Désignation des jurys.

HARMONIE

M.M. Bergerat, Lamy, Marcelin, Melle Thieffry.

.....

SOLFEGE

M.M. BERNAST, Omer DUFOUR, MARICHEZ, VERMAERE, Mmes BERTOU-MONNIER
COMYN-TAUPIN, LEVAT, VASSEUR

Melle Alice CABARET de la HOUSSAYE.

CHANT

M.M. FRADY, HENNEBELLE, HOUBRON, LECOMTE, MARICHEZ, VERCAMBRE, WUILLAUME
Mmes BERTOU-MONNIER, FAGNIEN.

DECLAMATION

M.M. BOUTELOU, CARTON, FRADY FARCAZ, KAH, QUERTANT, VALDELIEVRE,
VERCAMBRE, WUILLAUME.
Mme VERCAMEN.

PIANO

M.M. BAZELIS, LAMY, NASCRET, SCRIVE-THIRIEZ, SEUTIN,
Mmes COMYN-TAUPIN, DUBOIS-MORANI, MAILLARD, THIEFFRY

ORGUE

M.M. BAZELIS, BERGERAT, DESCAMPS, JOUGLET, LAMY, SCRIVE-THIRIEZ, WALLET.

VIOLON & ALTO

M.M. CALLANT, DEBRAUWER, DESROUSSEAUX, DUBOCQUET, DUCAMP, MARISSAL,
VERSCHUER.
Mme LEVAT.

VIOLONCELLE & CONTREBASSE

M.M. DESROUSSEAUX, DESTOP; Omer DUFOUR, GLINEUR, MONSUEZ, MAYAIRE,
POUCHAIN, VANTOUROUT, VERMAERE.

INSTRUMENTS à VENT (CUIVRES)

M.M. DEFER, DEMESSINE, DEPAEPE, DESOUTER, FRANCOIS, GOUBE, LECLERCQ,
HOUSIAUX, RUMPTAU, TOURNON, BERNAST.

INSTRUMENTS à VENT -(BOIS)

M.M. BERNAST, CAPELIE, CARETTE, CARPENTIER, CORNIL, DUPUIS, GUILLOTIN,
HENNEBELLE, LOTTERIE, ROUSSE, ROUSSEL.

En raison de l'augmentation des frais de déplacements, la Commission demande à l'Administration Municipale de vouloir bien doubler le tarif des vacations.

3.- Augmentation du traitement des professeurs.- Le tarif horaire est resté le même depuis le 22 Décembre 1937 arrêté N° 4.105 sans tenir compte du changement de l'index économique, la Commission estime qu'il y a lieu de réviser ces traitements et émet le voeu que l'Administration Municipale assimile les professeurs du Conservatoire aux fonctionnaires municipaux qui ont bénéficié récemment de certains avantages. Certains professeurs sont dans l'obligation d'accepter d'autres fonctions plus rémunératrices et d'organiser leur cours suivant l'exigence de ces nouvelles fonctions.

4.- Classe de chant.- Au décès de M. FONTAINE, professeur titulaire, cette classe a été confiée à Mme FONTAINE à titre provisoire et précaire et pour la durée de l'année en cours. La Commission estime que par suite des résultats obtenus dans la classe de chant, il n'y a pas lieu d'envisager d'autre nomination et demande que Mme FONTAINE soit maintenue dans ses fonctions.

5.- Questions diverses.-

M. WUILLAUME demande qu'elle est actuellement la situation des professeurs non rentrés et particulièrement le cas de Melle WAGEL, professeur d'orgue et d'harmonie. M. GAUJAC répond que le cas de chaque professeur sera soumis à un examen particulier. M.M. VANCOPPENOLLE &

PLESSIER appartenant avant guerre à la Radiodiffusion Française ont été mutés par celle-ci à d'autres postes émetteurs quant à Melle NAGEL, une lettre de mise en demeure serait restée sans réponse.

M. RAOUST demande au nouveau secrétaire s'il a déjà établi un projet de réorganisation de l'école, celui-ci répond que devant l'état lamentable dans lequel il a trouvé le secrétariat, il n'a pu faire encore un ensemble de réformes, un rapport sur la situation au 1^{er} Février sera soumis à la Commission et à L'Administration Municipale tant au point de vue organisation et discipline qu'administratif, et les mesures qu'il compte prendre pour remédier à semblable état de choses.

M. RAOUST rend compte à la Commission qu'un nouveau système de prêt d'honneur va être institué et qu'il sera accessible aux élèves du Conservatoire.

Séance levée à 19 Heures 30.

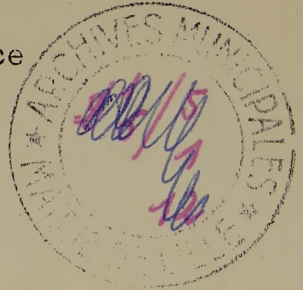
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

M^r le Maire



Commission de Patronage et de Surveillance

Procès-verbal de la réunion du 22.7.43



Réunion du 22 Juillet 1943

Les membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le mercredi 22 juillet 1943 à 18 heures au Conservatoire sous la présidence de M. Emile RAOUST, adjoint délégué aux Beaux-Arts

Etaient présents - MM. GAUJAC, DESROUSSEAUX, BAZELIS, VERMAERE
LECOMTE RAY
Excusés - MM. BERNAST, VERCAMBRE
Absent - M. MORANT

M. VINCENT, secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

Procès-verbal de la réunion du 21 MAI 1943 - Celui-ci est adopté après suppression de délégué " à l'Instruction Publique " sur l'intervention de M. RAOUST.

Concours de Piano - M. le Président donne communication de deux lettres adressées à M. le Maire, précise que ces lettres sont signées avec nom et adresse, et présentant certaines observations et protestations véhémentes contre les décisions du jury.

M. GAUJAC, en qualité de président du jury répond que la délibération du jury a été faite en toute impartialité et que la personnalité de chaque juré ne peut être mise en doute tant au point de vue connaissances qu'honorabilité et que la décision a été arrêtée après le vote officiel. Le public juge sur ce qu'il a entendu et ne tient pas compte de l'épreuve du déchiffrage qui cependant compte pour l'attribution des récompenses. Sur demande de M. RAOUST pour que cette épreuve soit rendue publique, M. GAUJAC répond qu'une tentative a été faite il y a quelques années elle n'a pas donné les résultats escomptés et on a dû y renoncer et remplacer par l'exécution de deux oeuvres de caractères différents.

La Commission constate qu'il existe une sorte de rivalité entre les classe de piano, rivalité qui pourrait se concevoir sous la forme d'émulation non de lutte ouverte; il faut d'ailleurs se féliciter que les autres cours restent en dehors de cette lutte.

Sur proposition du secrétaire, afin de limiter le plus possible une controverse qui ne pourrait que grandir, la Commission décide de ne plus mentionner le nom des professeurs sur le palmarès. M. GAUJAC fait toutes réserves sur ce point.

La composition du jury est ensuite soulevée, le juré parisien qu'il avait été convenu de désigner sur la proposition de M. GAUJAC dont le nom devait rester secret jusqu'au jour du concours n'a pu se déplacer par suite de la distribution des prix au Conservatoire de Paris. M. GAUJAC fait alors connaître que M. FERTE avait été pressenti. La Commission regrette que l'autorité qu'aurait pu montrer M. FERTE dans la discussion ait manqué alors que les résultats sont discutés. M. DESROUSSEAUX propose d'élire un juré choisi dans le public afin que celui-ci ait une garantie de droiture dans les décisions; cette proposition est écartée.

M. VINCENT signale que parmi les membres du jury de piano il y avait une ancienne élève d'un professeur exerçant encore actuellement et qu'il estimait que le résultat du concours pouvait se trouver faussé par sentiment de sympathie ou d'antipathie envers ce professeur. M. GAUJAC s'élève contre cette façon de voir et estime qu'il serait difficile de constituer des jurys sans l'apport des anciens premiers prix de Lille et s'il fallait attendre que les professeurs soient en retraite pour les convoquer. La Commission est d'accord avec M. VINCENT et espère qu'il sera possible de trouver une solution pour éviter que ce fait se reproduise. Elle insiste pour que le juré Parisien soit convoqué et présent l'an prochain.

Charbon. - La Commission insiste pour que le pourcentage de charbon passe de 40 à 50% ainsi qu'il est établi pour les écoles et demande à M. le Maire d'insister auprès du service du ravitaillement pour que l'école puisse fonctionner de façon normale l'an prochain.

Fondations, Dons et legs - La Commission décide de répartir comme ci-après les sommes provenant des fondations, dons et legs.

M. BAZELIS, président de la société des Concerts du Conservatoire informe la Commission que le Conseil d'Administration de cette Société a décidé de fonder un prix de 500 francs à attribuer au bénéficiaire du Prix d'Honneur. M. le Président RACUST remercie M. BAZELIS de ce geste et trouve là un encouragement précieux pour l'art musical

PRIX D'HONNEUR - BALCAEN André, premier prix à l'unanimité de violon et précédemment premier prix de hautbois, premier prix de solfège, deuxième mention d'harmonie
Prix d'excellence PICAVALIS Lucien, premier prix de trompette et antérieurement premier prix de cornet et premier de solfège.
Prix de la Ville de Lille - CAULIER René, premier prix à l'unanimité de saxophone, deuxième prix à l'unanimité de violoncelle, premier accessit de contrebasse et deuxième accessit de clarinette et antérieurement premier prix de solfège.
Prix de la Société des Concerts du Conservatoire - BALCAEN André, prix de 500 francs attribué au bénéficiaire du prix d'honneur.
Fondation Doutrelon de Try - Récompense aux lauréats - premiers nommés de la présente année scolaire.

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| MERCHEZ Robert (Solfège) | ZATTI Irène (solfège) |
| DIOT Henri (déclamation) | BARRE Léone (piano) |
| CHAVATTE Lucien (violon) | BALCAEN André (violon) |
| TURBIN Pierre (violoncelle) | DEWEZ Francis (alto) |
| PLOCKYN Michel (flûte) | CALLANT Charles (hautbois) |
| HUE Gaston (clarinette) | DROULEZ Raymond (basson) |
| NOUAUX Michel (saxophone) | CAULIER René (saxophone) |
| PICAVALIS Paulette (chant) | |

Encouragements à d'anciens élèves du Conservatoire de Lille poursuivant leurs études au Conservatoire de Paris
Cette répartition sera faite par la Commission de Patronage et de Surveillance du Conservatoire à la rentrée d'octobre prochain après réception des certificats de présence du Conservatoire de Paris et inscrite au palmarès de l'année scolaire 1943-1944. Après vérification du texte de M. DOUTRELON de Try, il est décidé que cette répartition se fera à deux élèves au plus.

...../

Prix Gras - RONSE Roland, premier accessit à l'unanimité de saxophone et antérieurement premier prix de clarinette à l'unanimité et premier prix de solfège.

Prix Bourelle - CHAVATTE Lucien, premier prix à l'unanimité de violon et premier prix de solfège.

Médaille Gaudefroy - TROUILLEZ Antoine, premier accessit d'orgue, troisième mention d'harmonie et antérieurement premier prix de piano et premier prix de solfège.

Prix Paul Rouzé - TURBIN Pierre, premier prix de violoncelle et antérieurement premier prix de solfège.

Fondation Deckers - BARRE Léone, premier prix à l'unanimité de piano et antérieurement premier prix de solfège

Prix du Choral "Les XXX" Ce prix reste sans affectation, faute de premier prix (homme) dans la classe de chant

Plus rien à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Président

Le Secrétaire

signé: RAOUST

signé: VINCENT



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE .

Commission de Surveillance.



Procès-verbal de la réunion du 10 septembre 1943.

La séance est ouverte à 18 heures sous la Présidence de M. Emile RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : M.M. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, VERCAMBRE, VERMAERE .

Excusé : M. WUILLAUME

Absents : M.M. MORANT & QUERTANT .

M. VINCENT, secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

En ouvrant la séance M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Affaire TALLON.

Projet de réorganisation de l'Ecole .

I. - Procès-verbal de la réunion du 22 Juillet 1943 -
Celui-ci est adopté sans observation.

Avant de passer à la discussion des affaires portées à l'ordre du jour, M. le Président donne lecture d'une pétition adressée à M. le Maire, tendant à permettre aux professeurs des cours préparatoires de piano d'assister aux épreuves du concours à huis-clos des élèves de leurs collègues .

Après échange de vues, la Commission décide de rester dans le statu-quo, considérant que la présence de ces professeurs n'apporterait aucun changement dans les décisions du jury, elle pourrait paraître désobligeante pour les membres du jury et serait susceptible d'envenimer les rapports existants entre professeurs .

La Commission décide, qu'à l'avenir, ces épreuves auront lieu derrière paravent et qu'il sera affecté à chaque élève un numéro tiré au sort au dernier moment .

D'autre part, d'accord avec Mr. GAUJAC, la Commission décide de maintenir le statu-quo pour les concours publics de piano supérieur, en raison de l'intégrité et de la valeur des membres du Jury dont l'honorabilité ne saurait, en aucun cas, être soupçonnée.

M. RAOUST donne ensuite lecture, à la Commission, d'une lettre de M. CAQUANT, adressée à M. le Maire, demandant la création, à son profit, d'un cours du soir préparatoire et supérieur de piano à l'intention des élèves bien doués qui ne peuvent suivre les cours du jour par suite de leurs occupations. La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à semblable requête étant donné que :

a) Le Conservatoire, délivrant des titres officiels du Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, n'est pas une Ecole de Musique.

.....

b) que le travail nécessaire pour obtenir ces diplômes officiels dépasse de beaucoup la possibilité d'étude de ceux qui exercent une profession ou poursuivent des études.

c) qu'au moment où l'on supprime le cours du soir de violoncelle, il serait inopportun de créer un cours semblable pour le piano.

II- Affaire TALLON- M. RAOUST donne lecture des documents, fait l'exposé du litige et demande aux membres de la Commission de bien se remémorer les conditions dans lesquelles se sont déroulées les délibérations des réunions des 27 septembre et 2 octobre 1942. M. le Président rappelle les termes des procès-verbaux de ces deux séances spécifiant le maintien des classes préparatoires et supérieures et la possibilité pour chaque professeur de courir sa chance au concours de fin d'année.

M. GAUJAC explique ensuite les raisons qui ont motivé son ordre, donne lecture d'une lettre de M. VANNIER rappelant les termes d'une entrevue qu'il aurait eue avec M. le Maire dans son cabinet, l'affectant au cours supérieur, explique ensuite que l'effectif réduit des élèves ne donnait pas lieu à l'entretien de deux cours de violoncelle supérieur. " M. VANNIER, précise-t-il, était nommé professeur d'un cours qui n'avait pas d'élèves par suite du manque d'aspirants au concours d'admission" et s'étonne qu'il ne soit avisé seulement que le 3 juillet 1943 de son infraction, par une lettre de mise en demeure de M. le Maire de rétablir le cours de violoncelle supérieur immédiatement.

La Commission après avoir entendu la présentation de la question par M. RAOUST et les explications de M. GAUJAC estime :

1°- que par suite de négligence de l'Administration du Conservatoire (M. TANT étant secrétaire) l'intéressé (M. TALLON) n'a pas reçu notification de l'arrêté modifiant sa situation au Conservatoire. M. GAUJAC, après décision avec M. le Maire, avait donné toutefois les ordres à M. TANT qui ne les a exécutés qu'en partie, s'étant contenté de convoquer les élèves de M. TALLON au cours nouveau de M. VANNIER sans provoquer la signature de l'arrêté qui modifiait cette situation.

2°- La Commission est d'avis, à l'unanimité, que dans l'intérêt de la qualité du cours de violoncelle, la répartition des cours entre M. VANNIER et TALLON ne soit pas modifiée, c'est-à-dire que le premier continuera à faire le cours supérieur, le second le cours préparatoire suivant la forme de l'arrêté du 24 novembre 1942.

III.- Projet de réorganisation de l'Ecole

M. RAOUST donne lecture du projet de réorganisation de l'école applicable dès la rentrée d'Octobre par les soins de Monsieur VINCENT

M. RAOUST commente ce projet, donne des renseignements complémentaires, et la Commission, malgré les réserves de M. GAUJAC, adopte l'ensemble de ce projet annexé au présent procès-verbal.

Séance levée à 20 Heures.

LE PRESIDENT ,

LE SECRETAIRE,

PROJET de REORGANISATION du CONSERVATOIRE

pour l'année scolaire 1943-1944

Le Conservatoire n'est pas suffisamment considéré comme une école, cependant on y apprend un art, disons même un métier. Pourquoi entre-t-on et sort-on du Conservatoire selon son bon plaisir, il y a un règlement, observons-le, et s'il n'est pas suffisamment rigide renforçons-le.

Il est indispensable d'arriver à une discipline stricte, la même pour tous pour les buts à atteindre avec des différences de moyens suivant l'âge et le caractère; on peut espérer beaucoup du raisonnement.

En premier lieu appliquons-nous à faire observer l'assiduité d'abord, l'exactitude ensuite.

Nos cours ont lieu trois fois par semaine, il faut que ces cours soient suivis régulièrement. Quelques cas d'exceptions sont peut-être à prévoir, par exemple ceux qui exercent une profession ou poursuivent leurs études, état de santé déficient, en tous cas, ces cas doivent être contrôlés et certifiés par le patron, directeur ou docteur. Il faut aussi que les absences soient excusées par une lettre signée des parents. Nous verrons plus loin comment assurer le contrôle des signatures. Les lettres d'excuses devront être remises au secrétariat qui sera seul chargé de la vérification. Les élèves qui se seront absentés devront, en rentrant, déposer leur lettre d'excuse et il leur sera donné en échange un permis d'entrer en classe.

Exactitude. - Des mesures vont être prises pour que la porte reste fermée en dehors des heures d'entrée. Tout élève en retard sera porté absent. Pour les élèves qui viennent par chemin de fer ou autobus, une carte spéciale leur sera délivrée dès la rentrée; cette carte servira d'autorisation permanente pour arriver à une heure fixée, c'est-à-dire une demi-heure après l'heure officielle d'arrivée à Lille, elle sera exigée à l'entrée. Pour la sortie les mêmes dispositions seront prises avec le même temps pour se rendre à la gare ou au départ de l'autobus.

Pour les sorties exceptionnelles, une autorisation sur imprimé spécial sera délivrée par le secrétariat après vérification du motif de départ (autorisation des parents ou malaise).

Professeurs. - Les professeurs seront astreints aux mêmes dispositions pour la sortie avant les heures régulières. Ils devront retirer eux-mêmes chez le concierge la clef de leur classe et la liste d'appel; cela servira de contrôle d'arrivée.

Horaire des cours. - Les cours commenceront à 8 heures pour se terminer à midi, ils comprendront, suivant les jours de la semaine, solfège, instrument, histoire de la musique, classes de musique de chambre et d'orchestre et chœurs. Un horaire sera établi et affiché à l'entrée; en dehors des heures affectées à ces cours, les élèves suivant leur catégorie iront dans la salle de lecture où une bibliothèque musicale sera mise à leur disposition suivant des modalités relevées à la bibliothèque municipale ou universitaire.

Plus de stationnement dans les couloirs, plus de salle d'attente et nous éviterons à l'intérieur de l'école, les flirts, les rendez-vous et les petits ménages; tout le monde dans les classes sous la surveillance du professeur pour les cours, du bibliothécaire-archiviste pour la salle de lecture.

Bulletin d'inscription. - Des bulletins d'inscription seront mis à la disposition des élèves dès le 20 Septembre jusqu'au 2 Octobre inclus. Ces bulletins serviront de fiches de renseignements sur l'état-civil, domicile, profession des parents, profession ou études, heures d'arrivée de départ pour ceux de l'extérieur, cette fiche portera la signature du père, de la mère ou du tuteur.

Effectif. - Jusqu'à ce jour, le nombre d'heures des professeurs était fonction du nombre d'élèves. Il y a lieu de limiter le nombre d'élèves dans chaque classe, comme cela se fait à Paris, afin de ne pas encombrer celles-ci et augmenter inconsidérément les heures des professeurs.

Chaque année, un nombre limité de places seraient mises au concours; il serait possible, par ce moyen, d'écarter de la profession musicale ou théâtrale ceux qui n'ont aucune chance d'y réussir et de faire un triage parmi les éléments qui se présentent, une émulation serait créée. Il faut admettre une fois pour toutes que le Conservatoire n'est pas une école de Musique où l'on dresse des débutants.

L'article 9 du règlement spécifie que les élèves qui ont plus de quatre ans de cours préparatoires doivent être rayés des contrôles. Tout élève des classes supérieures qui après trois années d'études n'a pas été admis à concourir est rayé de droit des registres. Cessent également de faire partie de l'école les élèves qui, ayant concouru deux fois n'ont pas remporté ni prix ni accessit et ceux qui, après avoir obtenu une nomination, ont concouru deux fois sans succès. Sont également rayés ceux qui ont passé cinq ans dans le cours. Toutefois les élèves ayant obtenu un 2° prix la 5° année pourront suivre les classes pendant un an et concourir une dernière fois.

Voilà un article du règlement qui est clair mais qui n'a pas été appliqué avec toute la rigueur désirable, cette disposition aurait cependant évité bien des prix à l'ancienneté. Il est souhaitable qu'à l'avenir il soit fait état de l'article 9.

Auditions d'élèves. - Jusqu'à ce jour on s'en est tenu aux démonstrations pianistiques et de chant servant en même temps à la publicité des professeurs. Le règlement prévoit des auditions de classes d'ensemble, elles ont été jusqu'à ce jour trop peu goûtées; il serait bon d'organiser des auditions mélangées sans retirer du programme les auditions de piano et de chant qui sont très en vogue.

Il est nécessaire d'habituer les élèves à interpréter en public et sur scène, le trac constaté aux examens et concours disparaîtrait ou s'amoinrirait. Trop nombreux sont nos élèves qui passent en public le jour du concours, leurs moyens sont affaiblis et les valeurs sous-estimées. De plus la préparation de ces auditions obligerait à un travail plus intense, pour certains l'émulation est la principale source du travail.

Classes d'ensemble. - Ces classes marchent normalement, elles bénéficieront d'un apport nouveau avec la nouvelle organisation des entrées et des sorties.

Classes d'orchestre. - C'est la seule classe qui n'ait pas fait ses preuves à la dernière distribution des prix, une coordination avec la classe de chant permettrait de prouver au public que le Conservatoire forme un tout capable de se produire. La classe d'orchestre est le meilleur enseignement pour nos élèves, elle leur permet de connaître les oeuvres, de jouer avec ensemble et en mesure, ce qui facilite leur entrée future dans les différents orchestres. La nouvelle organisation permettra également à cette classe une grosse amélioration de rendement, les pupitres pourront enfin être au complet.

Bibliothèque. - Nous avons dit précédemment que les heures creuses seraient employées dans la salle de lecture, à cet effet nous avons constitué avec les richesses du Conservatoire et les achats faits récemment un lot assez important de livres traitant de la vie et des oeuvres des auteurs et compositeurs. Nous espérons augmenter encore les collections dès que le marché du livre permettra un approvisionnement suffisant. Cette bibliothèque doit être dotée d'oeuvres nombreuses et diverses tant dans le classique que le moderne, il est nécessaire que nos élèves soient cultivés, il ne suffit pas d'être artiste sur son instrument, il faut également faire de nos élèves de futurs professeurs capables d'intéresser leurs élèves et de briller dans la conversation par leurs connaissances des hommes de leur art.

Cantine. - Les élèves de l'extérieur sont, actuellement, astreints à ingurgiter chaque jour de cours des repas froids ou même la traditionnelle tartine trempée dans un bol de café, c'est trop peu pour des jeunes gens en pleine formation, l'installation d'une cantine apporterait à ces jeunes gens en même temps qu'une nourriture plus substantielle le bien-être de manger chaud.

La salle du refuge chauffé pourrait servir de réfectoire, la nourriture apportée du centre le plus proche, il resterait à prévoir la perception des tickets.

Classe de l'après-midi. - Cette classe réservée aux élèves de l'extérieur qui, par suite du manque de communication perdent un jour sur deux pour l'étude, serait utilement appréciée par la mise à la disposition des élèves des pianos des classes. Suivant le nombre d'élèves, une alternance sera organisée avec la salle de lecture.

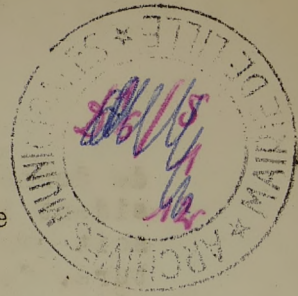
Garage de vélos. - Il est actuellement en voie de montage.

Il reste certainement encore beaucoup à faire, le strict minimum a été prévu, l'expérience nous apportera les éléments nécessaires pour améliorer encore le régime du Conservatoire.

Il nous reste à parler du traitement des professeurs, celui-ci est le même depuis 1937, M. l'adjoint nous fournira sans doute l'occasion de présenter à M. le Maire les doléances du personnel enseignant, elles sont justifiées, elles seront sans doute écoutées avec le plus de bienveillance possible, discutées et réadaptées au taux actuel de l'index économique, ce sera la base d'une sympathie mutuelle entre l'Administration Municipale et les professeurs et les professeurs entre eux.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE



Commission de Surveillance et de Patronage

PROCES - VERBAL
de la séance du 16 Décembre 1943

Les membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le Jeudi 16 Décembre 1943 à 17 heures 30, au Conservatoire, sous la Présidence de M. Emile RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents : Mme BERTHOU-MONNIER, M.M. BAZELIS, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, Dr LOOTEN, VERCAMBRE, VERBAERE.

Excusé : M. BERNARST.

M. CAPY, Secrétaire Intérimaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

Installation de Madame BERTHOU-MONNIER et de Monsieur le Docteur LOOTEN.

Le Président souhaite la bienvenue à Madame BERTHOU-MONNIER et à M. le Docteur LOOTEN, nommés membres de la Commission en remplacement de Messieurs Morant et Quertant. Il se réjouit de voir siéger ces deux grands amis de la musique qui ne manqueront pas d'apporter à l'Assemblée les conseils les plus précieux.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- a) Examen des réformes prévues pour le Conservatoire
- b) Chauffage
- c) Questions diverses.

Ensuite, la lecture du P.V. de la réunion du 10 Septembre 1943 amène une observation de M. DESROUSSEAUX qui estime que les termes du paragraphe B afférent au cours du soir de piano ont dépassé la pensée exprimée lors de cette réunion. M. GAUJAC donne tout apaisement à M. Desrousseaux en rendant à ce passage toute la signification qu'il contient, à savoir "que les élèves qui fréquenteraient ces cours du soir seraient trop infériorisés, le jour d'un concours, par rapport à ceux pouvant se consacrer uniquement à l'étude du piano, instrument exigeant un travail particulièrement assidu". La Commission fait sienne cette mise au point et adopte la reste du Procès-verbal sans observation.

Examen des réformes prévues pour le Conservatoire :

M. RAOUST fait une esquisse des réformes qui avaient été envisagées et dont l'application a été retardée du fait de l'internement de M. Vincent. Il informe la Commission que plusieurs élèves ont sollicité l'autorisation d'utiliser les classes l'après-midi, en raison des heures creuses qui les obligent à rester inactifs en attendant le départ de leur train ou autobus. Aussi, importe-t-il

.....

de donner satisfaction à ces élèves le plus tôt possible. M. le Président insiste auprès de M. GAUJAC à seule fin qu'une alternance soit organisée, suivant le nombre d'élèves, avec la salle de lecture. Cette mesure, dit-il, éviterait aux élèves abandonnés à eux-mêmes de vagabonder dans les rues ou cafés de la ville, en même temps qu'elle leur permettrait d'améliorer leur culture intellectuelle. La Commission partage l'avis du Président et souhaite que ce moyen soit mis à la disposition des élèves dès la rentrée des classes après les vacances de Noël. M. GAUJAC souligne qu'il n'a jamais refusé aux élèves qui le lui ont demandée, la faculté de travailler leur instrument l'après-midi. Il promet d'apporter son concours à la généralisation de cette mesure en faveur des élèves habitant l'extérieur.

Salle de lecture-Bibliothèque.-

Celle-ci est restée en sommeil en raison de l'insuffisance du chauffage et du mobilier nécessaire au classement des ouvrages. Cette bibliothèque fait partie du plan d'organisation des loisirs, mesure qui intéresse particulièrement M. le Maire comme en témoigne une lettre adressée par lui à M. le Président. La Commission forme le vœu que cette salle soit aménagée le plus tôt possible, car là encore, les élèves auront l'occasion de développer leur connaissance des hommes de leur art. M. RAOUST promet qu'il va de nouveau intervenir auprès des services intéressés afin de faire doter le plus tôt possible la salle des examens du matériel indispensable à son fonctionnement.

Chauffage.-

Cette question épineuse, rappelle le Président, a fait l'objet de nombreux échanges de vues. Le Conservatoire étant classé dans la catégorie des Ecoles Techniques, il a été impossible d'obtenir une augmentation des 40 % qui lui sont alloués alors que les autres établissements scolaires sont dotés de 60 % du contingent d'avant la guerre. Aussi, en raison des répercussions graves que la fermeture du Conservatoire entraînerait par suite du manque de combustible, M. le Président a tenté une démarche personnelle auprès des Autorités Supérieures. Il est heureux d'annoncer à la Commission qu'une promesse formelle lui a été faite laissant espérer qu'il obtiendrait un chiffre de 25 tonnes. La Commission le remercie de son intervention et souhaite qu'elle aboutisse dans le sens indiqué.

Questions diverses.-

1° M. GAUJAC avise la Commission que Madame THIEFFRY, Membre du Jury, a manifesté le vif désir de faire jouer quelques-unes de ses œuvres lors des prochaines auditions des élèves de piano, appartenant aux classes de Mesdames QUINSAC-VERDIER et DECOLBE, professeurs. D'accord avec M. GAUJAC, et, sans pour cela, sous-estimer les ouvrages de Mme THIEFFRY, la Commission estime ne pouvoir agréer cette demande à seule fin que les élèves qui auraient interprété ces œuvres ne puissent être soupçonnés, le jour d'un concours, d'avoir bénéficié d'un certain avantage.

2° M. le Président fait état d'une lettre adressée par M. GAUJAC à M. le Maire et soulignant la nécessité de porter de 3 à 6 le nombre d'heures affectées au cours de Saxophone en raison de l'ef-

fectif élevé de cette classe à la suite des récents examens. Par contre il y aurait lieu de ramener de 9 heures à 6 heures par semaine la durée du cours de Clarinette où l'effectif accuse une diminution. La Commission approuve ces propositions étant entendu que les arrêtés qui interviendront auront un effet rétroactif au 1er Novembre 1943 pour la classe de Saxophone, mais en ce qui concerne la classe de Clarinette, cette décision ne s'appliquerait qu'à partir du 1er Janvier 1944.

3°- JEUNESSES MUSICALES.- Messieurs RAOUST et VERCAMBRE s'étonnent du peu de sympathie manifestée par les Professeurs et les Elèves du Conservatoire vis à vis de ce groupement qui a suscité dans toutes les sphères de l'enseignement et même au-delà un intérêt considérable. La Commission est d'avis de recommander aux professeurs et aux élèves une plus grande assiduité aux conférences afin de parfaire leur éducation musicale.

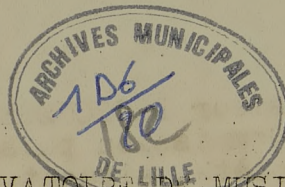
4°- REQUETE LUSSIEN.- Monsieur GAUJAC soumet à l'appréciation de la Commission les arguments développés par Monsieur LUSSIEN, Inspecteur des Contributions directes, dans une lettre qu'il vient de lui adresser et par laquelle il sollicite l'autorisation pour sa fille Janine, appelée à partir à Paris, l'autorisation de concourir en fin d'année sans être obligée de suivre les cours du Conservatoire. Considérant que les concours ont pour but de sanctionner le travail accompli par les élèves au cours de l'année scolaire, la Commission regrette de ne pouvoir donner satisfaction à la requête de Mr LUSSIEN.

5°- FONDATION DOUTRILON de TRY.- Il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain P.V. la répartition des fonds de cette fondation.

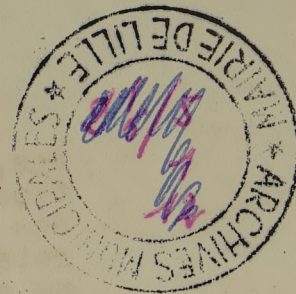
6°- TRAITEMENTS des PROFESSEURS.- La Commission souhaite à l'unanimité le relèvement du traitement des Professeurs. Monsieur le Président fait remarquer que seul un projet détaillé, comme il l'a demandé à Monsieur GAUJAC permettra à l'Administration Municipale de statuer sur cette question urgente. M. GAUJAC promet d'envoyer dans les plus brefs délais une documentation complète à ce sujet.

Comme il est d'usage au seuil de l'année nouvelle, Monsieur WUILLAUME présente ses meilleurs souhaits à Monsieur le Président et à Monsieur GAUJAC, qui tous deux lui expriment leurs bien sincères remerciements.

Séance levée à 19 heures 20.



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE



Commission de Surveillance et de Patronage

PROCES-VERBAL de la séance du
26 janvier 1944

Les membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le mercredi 26 janvier à 18 heures au Conservatoire sous la Présidence de Monsieur Emile RAOUST, Adjoint au Maire, délégué aux Beaux-Arts.

Etaient présents: Madame BERTHOU-MONNIER, M.M. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, Dr LOOTEN, VERCAMBRE, VERMAERE.

Excusé: M. WUILLAUME.

M. CAPY, secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

M. le Président donne lecture de l'Ordre du Jour

a) Fondation Doutrelon de Try: Encouragements aux anciens élèves du Conservatoire de Lille, poursuivant leurs études au Conservatoire de Paris.

b) Questions diverses.

1. - Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 1943. -

Le procès-verbal de cette séance est lu et adopté sans observation.

2. - Fondation Doutrelon de Try: Le Président rappelle qu'aux termes du P.V. de la réunion du 22 juillet 1943, la Commission a décidé que la répartition des fonds serait faite à deux élèves au plus. Du fait de l'admission en Octobre 1943 de 11 élèves au Conservatoire de Paris, le choix des bénéficiaires s'avère particulièrement difficile. Après examen la Commission décide d'attribuer la bourse par moitié à M.M. CAULIER René, élève de la classe de contrebasse, admis également dans la classe de Saxophone, et BAILLEUX, Joseph, de la classe de trompette, étant entendu que les intéressés devront produire préalablement au mandatement, un certificat de présence au conservatoire de Paris.

...../

Monsieur DESROUSSEAU suggère qu'à l'avenir, en pareil cas, la Commission puisse être en possession d'une documentation complète, situant exactement les conditions matérielles des bénéficiaires éventuels, ce qui répond du reste au desiderata exprimé par le généreux testateur. La Commission fait siennes cette proposition et prie M. Gaujac de bien vouloir informer en temps utile, les élèves, de ces dispositions, et de leur faire savoir en même temps, l'existence de prêts d'honneur dont tous renseignements leur seront donnés par M. Tallon, 2ème Bureau, 4ème division.

3.- Questions diverses:

a) Utilisation des classes par les élèves de l'extérieur

La Commission enregistre avec satisfaction l'application de cette mesure qui a profité à ce jour à 29 élèves, et espère qu'elle se généralisera une fois la bibliothèque aménagée.

b) Chauffage.-M. l'Adjoint est heureux d'informer la Commission qu'il a pu obtenir un supplément de charbon de 10 tonnes dont 5.500kg ont déjà été livrés au Conservatoire par la maison Mory. La Commission félicite à l'unanimité M. le Président de son initiative grâce à laquelle, la température aidant, il n'y aura pas lieu de craindre la fermeture du Conservatoire en pleine période scolaire.

Le Président envisage également de faire procéder à la révision des appareils de chauffage en vue d'obtenir un meilleur rendement. Préalablement, un devis sera demandé à l'entrepreneur et soumis à l'Administration Municipale, après la saison d'hiver.

c) Traitement des Professeurs.-Cette question fait actuellement l'objet d'un examen bienveillant de la part de Monsieur le Maire. Le projet détaillé, établi par le Secrétaire du Conservatoire, va permettre à l'Administration Municipale de statuer en toute connaissance de cause.

d) Augmentation du nombre d'heures de la classe de violoncelle préparatoire de M. Tallon.

M. l'Adjoint informe la Commission que l'Administration Municipale envisage de porter de 3 à 6 heures par semaine la durée de ce cours, en raison de l'effectif de cette classe qui comprend actuellement 7 élèves. La Commission voit dans cette proposition le souci de l'Administration Municipale de ne rien négliger en faveur de l'enseignement musical, et émet un avis favorable à ce sujet.

Monsieur RAOUST donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur le Maire l'informant que, par une note en date du 19 janvier, M. Gaujac l'a avisé que Mme Hecquet, M.M. Hannart et Vannier, professeurs intérimaires, attachés à l'Orchestre du Théâtre allemand étaient partis en représentation à Paris jusque la fin du mois.

Monsieur le Maire marque son étonnement du retard apporté par M. GAUJAC à lui signaler le congé accordé aux intéressés et sa surprise de constater que le cours de Violoncelle de M. VANNIER avait confié à M. POUCHAIN, Membre du Jury des Concours, alors que M. TALLON, professeur titulaire, paraissait tout indiqué pour assurer cet intérim.

Invité à donner quelques éclaircissements à ce sujet, M. GAUJAC souligne tout d'abord les difficultés qui surgissent lorsqu'il s'agit de pourvoir, presque au pied levé, comme ce fût le cas, au remplacement de professeurs de la valeur des intéressés. Il rappelle qu'un 4ème professeur M. DEFFER devait également effectuer ce déplacement auquel les professeurs ne pouvaient se dérober. Néanmoins, M. DEFFER ayant obtenu l'autorisation de se faire remplacer, M. GAUJAC avait espéré qu'en insistant, il aurait pu obtenir, la même dispense en faveur de Mme HECQUET, MM. VANNIER et HANNART. Informé par des derniers du rejet de leur demande, ce n'est qu'à la dernière minute qu'il put convoquer MM. DHAU et POUCHAIN, musiciens les plus qualifiés à son avis, pour consacrer l'enseignement de l'Alto et du Violoncelle supérieur. M. GAUJAC rappelle alors brièvement le différend TALLON-VANNIER; aussi pour éviter de raviver cette malheureuse affaire, il avait cru indispensable, sur la demande de M. VANNIER, de faire appel à un concours extérieur. En possession de l'accord de MM. DHAU et POUCHAIN, il restait à établir un horaire pouvant convenir à la fois aux élèves et à leurs professeurs dont les occupations modifiaient totalement celui primitivement établi. Cette mise au point eut pour effet de retarder de quelques jours, l'envoi à Monsieur le Maire, de la note précitée. La Commission prend note des explications de M. GAUJAC, les mesures prises l'ayant été dans l'intérêt de l'enseignement. Elle renvoie à la prochaine séance, la position à prendre vis à vis de M. POUCHAIN en tant que Membre du Jury.

CLASSE D'ORCHESTRE.— M. GAUJAC regrette que celle-ci ne puisse fonctionner avec toute la régularité qu'il désirerait. Il y a des jours où certains pupitres indispensables font défaut par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment le retard des moyens de communication utilisés par les élèves, et par intermittence, la température de la grande salle qui gêne considérablement la pratique des instruments.

Avant de terminer la séance, M. le Dr. LOOTEN met au courant la Commission de la détresse physique et morale de Mme DUPUIS, veuve du regretté Julien DUPUIS ex-professeur de la classe supérieure de piano au Conservatoire. Actuellement, hospitalisée à St-Sauveur, Mme DUPUIS est dans une situation fort précaire; obligée d'abandonner ses leçons, elle est complètement dénuée de ressources. M. LOOTEN, Mme BERTHOU et M. GAUJAC rappellent successivement les services rendus à l'Art musical par M. Julien DUPUIS dont tous les membres de la Commission ont conservé un souvenir précis. Ils attirent également l'attention de la Commission sur la valeur artistique de la collection musicale de Mme DUPUIS et à leur avis rien ne devrait être négligé pour sauver la richesse des ouvrages qu'elle contient.

.....

La Commission entière s'associe à cet appel à la solidarité et prie M. l'Adjoint, qui accepte très volontiers, d'être leur interprète auprès de l'Administration Municipale et de solliciter son concours en faveur de Mme DUPUIS.

M. RAOUST lève la séance à 19 heures 15, en demandant d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance la composition des Membres du Jury, pour l'année scolaire 1943-1944.



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE

Procès-verbal de la séance du
13 juillet 1944.

Les Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le jeudi 13 juillet 1944 à 17 heures au Conservatoire sous la Présidence de M. Emile RAOUST, adjoint au Maire, délégué aux Beaux Arts.

Etaient présents: Mme Bertou-Monnier, M.M. Bazelis, Desrousseaux, Gaujac, Lecomte, Guillaume, Dr Looten, Vermaere.

Excusés: M.M. Vercambre et Bernast.

M. Capy, Secrétaire du Conservatoire, assistait également à la séance.

Après la lecture du P.V. de la réunion du 3 mai 1944, adopté sans observation, il est passé à l'ordre du jour où figurent:

1°- Stabilité des cours de l'année scolaire 1943-1944.

2°- Coup d'oeil rétrospectif sur les récents concours.

3°- Chauffage.

4°- Questions diverses.

1°- STABILITE DES COURS- Le Président donne lecture d'une lettre que M. le Maire lui a adressée, relativement aux mesures qu'il y aurait lieu d'arrêter dès maintenant, dans le but d'éviter le retour des inconvénients qui se sont produits pendant l'année scolaire écoulée, par suite des absences des professeurs attachés à l'orchestre du Grand Théâtre. M. le Maire souligne que ces départs brusques ont eu pour résultat la désorganisation des cours parfois laissés en panne. Aussi, afin que ne se renouvellent plus d'aussi fâcheuses répercussions pour l'enseignement, il faut abandonner la solution qui consistait à désigner au pied levé, des professeurs suppléants.

Ce problème dont l'importance ne saurait vous échapper dit M. l'Adjoint, serait facile à résoudre, si l'on pouvait imposer aux intéressés le choix entre les obligations de leur chaire ou celles résultant des engagements qu'ils pourraient contracter en dehors de leurs fonctions au Conservatoire. Mais de l'avis même de M. le Maire, cette mesure draconienne n'irait pas sans amener de sérieux désavantages. La Commission n'adopte pas la solution qui consisterait à demander aux professeurs de déposer une demande de congé d'un an.

A ce moment, M. Gaujac attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il s'agit ici de professeurs "intérimaires" et qu'il y a tout lieu de croire que ce problème ne se posera plus, le séjour où ils seront devenus titulaires. Mais comme les intéressés n'ignorent pas qu'il leur faudra pour cela, malgré leur qualité "d'intérimaires" satisfaire aux épreuves d'un concours, il apparaît que c'est là une des raisons pour lesquelles ces professeurs n'ont pas hésité à se désintéresser de leurs fonctions provisoires pour se consacrer à

d'autres leur assurant en outre, une rémunération de beaucoup supérieure. M. Gaujac ajoute en plus que les mesures qu'il a prises ont permis d'éviter justement que les cours ne soient désorganisés, et que le zèle et la ponctualité des suppléants ont contribué au fonctionnement normal de l'enseignement.

Néanmoins, la Commission partage le point de vue du Président qui es: avant tout d'éviter les improvisations en désignant avant le début de l'année scolaire, les professeurs suppléants pour parer aux absences inopinées, étant convenu comme le suggère M. Desrousseaux, qu'ils seraient munis d'une lettre de service leur confiant éventuellement la suppléance pour toute l'année. A la demande de M. Gaujac, la Commission accepte que ces professeurs soient les mêmes que ceux qu'il a choisis au cours de l'année écoulée, et croit préférable de ne pas prendre position rigoureuse et définitive avant le mois de Septembre, en raison des événements. Elle prie M. l'Adjoint de demander à l'Administration Municipale de bien vouloir adopter ce point de vue.

Création d'une classe de harpe. - A la suite du brillant succès remporté par Mlle Cordonnier au Conservatoire de Paris où elle a obtenu un 1er prix de harpe à l'unanimité, M. le Maire envisagerait favorablement la rénovation de ce cours au Conservatoire de Lille. M. Gaujac informe la Commission qu'il était dans ses intentions de leur soumettre cette proposition et qu'à la suite de certains entretiens qu'il a eus récemment avec Mlle Cordonnier, il a la conviction que le rétablissement de cette classe peut se faire avec toutes chances de succès. La Commission à l'unanimité adopte ce projet et demande à l'Administration Municipale de bien vouloir confier ce poste à Mlle Cordonnier.

2°- COUP D'OEIL RETROSPECTIF SUR LES RECENTS CONCOURS. - A la suite d'une lettre d'excuses qu'il a reçue de l'élève Théry Georges, le Président rappelle brièvement l'incident qui a surgi le jour du concours de Chant. La Commission demande à M. Gaujac d'appliquer comme sanction à l'égard de cet élève, une suspension d'un mois à compter du jour de la rentrée effective des classes.

3°- CHARBON. - Le Président regrette devoir enregistrer une nouvelle réduction de 20 % dans le contingent alloué au Conservatoire qui au lieu de 20 tonnes, ne disposera cette année que de 16 tonnes; dont une partie est de mauvaise qualité. M. l'Adjoint en a du reste informé M. le Maire qui a accepté de faire procéder à la révision des appareils de chauffage afin d'obtenir si possible un meilleur rendement, se proposant, en outre, de revoir en Octobre, la question du pourcentage.

4°- QUESTIONS DIVERSES.

Jury de chant. - Sur la proposition de M. l'Adjoint Raoust, la Commission désigne M. Alexandre Blanchart, basse chantante de la Chorale Municipale, comme Membre du Jury de Concours de la classe de Chant.

Prix exceptionnels et Fondations. - La Commission décide de répartir comme suit, les sommes provenant des fondations, dons et legs:

Prix d'honneur. - PARENT André, premier prix à l'unanimité de Basson, 1ère Mention de clarinette et antérieurement 1er prix de saxophone et 1er prix de solfège.

Prix d'excellence.- GOURDIN Rémy, 1er prix à l'unanimité de Contrebasse et antérieurement, 1er prix de trombone et 1er prix de solfège.

Prix de la Ville de Lille - VERVINCK Jacqueline, 2ème prix d'harmonie et antérieurement 1er prix à l'unanimité de piano et 1er prix de solfège.

Prix de la Société des Concerts du Conservatoire.- PARENT André (prix de 500frs attribué au bénéficiaire du prix d'honneur.)

Fondation Doutrelon de Try.- Récompenses aux lauréats-premiers prix, premiers nommés de la présente année scolaire :

DELOFFRE Louis (solfège)
SPILLIAENT Marguerite (solfège)
MIEGE Jean (Chant)
KOLABUKOFF Elisabeth (Déclamation)
LUSSIEN Jeanine (piano)
MESSEANT Juliette (alto)
BOULANGER Edmond (Clarinette)
PARENT André (Basson)
LAMBERT André (Saxophone)
GOURDIN Lucien (Trombone)
GOURDIN Rémy (Contrebasse)
BOUTRY Félix (Orgue)

Encouragements à d'anciens élèves du Conservatoire de Lille poursuivant leurs études au Conservatoire de Paris :

I.055 frs à M. CAULIER René de la classe de contrebasse
et de saxophone
I.055 frs à M. BAILLEUX Joseph de la classe de trompette

PRIX GRAS

BONNE Gérard, 2ème prix de violon 2ème accessite d'harmonie et antérieurement 1er prix de flûte à l'unanimité, 1er prix de solfège.

PRIX BOURELLE

Ce prix est resté sans affectation faute de premier prix dans la classe de violon.

MEDAILLE GAUBEFROY

ATZENHOFFER Jacqueline, 2ème prix de violon et antérieurement 1er prix de piano à l'unanimité et 1er prix de solfège

Prix PAUL ROUZE

Ce prix est resté sans affectation faute de premier prix dans la classe de violoncelle.

FONDATION DECKERS

BOUTERY Bélix, premier prix à l'unanimité d'Orgue, 1ère Mention
d'Harmonie.

PRIX DU CERCLE CHORAL "LES XXX"

MIEGE Jean, premier prix de chant à l'unanimité.

En ce qui concerne le prix de la Ville de Lille, le Président
demande à M. Gaujac de prendre toutes dispositions utiles pour
l'achat de l'ouvrage dont la facture sera remise à M. Tallon,
Chef du Bureau des Ecoles.

Séance levée à 18 heures 15.

Le Secrétaire,

CAPY.

Le Président

RAOUST.

Le Directeur

E. GAUJAC.